



**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



# **LA RÉGIE DOTÉE DE LA SIMPLE AUTONOMIE FINANCIÈRE**

**Éric GILBERT et Philippe FARQUE**  
**CC de la Région de Guebwiller**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN (68)**

**Le service Eau potable de la CCRG :**

- **La prise de compétence**
- **La création de la régie**
- **Le prix de l'eau**
- **Le fonctionnement**

**Intervenants :**

**Monsieur Éric GILBERT, Directeur Général des Services**

**Monsieur Philippe FARQUE, Directeur du service Eau potable**



## **LE CONTEXTE AVANT LA PRISE DE COMPÉTENCE**

- **Périmètre de la CCRG** : 19 communes, grande diversité dans le découpage et le mode de gestion des services d'alimentation en eau potable
- **Compétence EAU sur le territoire** :
  - 1 EPCI regroupant 9 communes (SIEP de la Lauch)
  - 1 EPCI associant la commune de Soultzmatt et 2 communes hors du périmètre CCRG (SIVOM de l'Ohmbach)
  - 9 communes autonomes dont 7 en régie
- **Modes de gestion EAU** :
  - 4 contrats de DSP (2 Caléo, 2 SUEZ)
  - 7 régies municipales



# LE CONTEXTE

## MODE DE GESTION EAU SUR LE TERRITOIRE





## LE CONTEXTE

- **La prise de compétence a été imposée par l'État avec opposition aux communes**
- **Une décision de maintien en état des modes de gestion diversifiés**
  - **Deux choix possibles**
    - Le maintien en état des modes de gestion
      - ✓ Un choix des élus par rapport à leur gestion individualisée de l'eau potable
    - Le lancement d'une DSP partielle par les communes en régie + poursuite contractuelle des DSP en cours
      - ✓ Une réflexion à mener après la période transitoire à l'issue de chaque DSP



## LE CONTEXTE

- **Une situation hétérogène**
  - Des agents et des élus « avertis »
  - Des élus bénévoles
  - Un prix de l'eau généralement faible
    - ✓ Des régies n'intégrant pas tous les coûts du prix de l'eau, des investissements faibles (renouvellement de canalisations...)
    - ✓ Exemple de prix du mètre cube d'eau hors taxes : 0,81 €



## LE CONTEXTE

- **La connaissance et l'investissement sur le réseau**
  - Renouvellement des réseaux et des équipements
  - Les modes de traitement de l'eau
    - ✓ Un réseau et des équipements souvent dégradés ou obsolètes
    - ✓ La connaissance reposant sur de l'humain et non sur une documentation exhaustive. Une transmission orale.
  - La gestion des alertes et de la réglementation sanitaire



## LE CONTEXTE

- L'exhaustivité de gestion

- Budgétaire :

- ✓ Un budget eau potable noyé dans le budget général
- ✓ Une mutualisation des hommes et des équipements non valorisés budgétairement
- ✓ Une relève de compteurs manuelle (pas de terminaux mobiles...)
- ✓ Une imprécision dans le suivi des usagers (nouveau contrat ou arrêt de compte...)





## LE CONTEXTE

- **L'exhaustivité de gestion**
  - Réalisation d'un audit préalable indispensable avec un fort travail relationnel avec tous les interlocuteurs communaux (agents, secrétaires de mairie, responsables de services, élus, maires et trésor public...)



# LA CRÉATION DE LA RÉGIE

- **L'audit préalable**

- Un état des lieux de l'existant détaillé indispensable
  - ✓ Les matériels
  - ✓ Les personnes affectées à la gestion
  - ✓ L'analyse de l'état et de la diversité des équipements et des réseaux
  - ✓ Les éléments comptables et financiers (emprunts mixtes, partagés, rattachement des équipements...)
  - ✓ Les conventions intercommunales (achats et ventes d'eau en gros...)
- Un recensement des besoins d'amélioration et de développement



# LA CRÉATION DE LA RÉGIE

- **Un Plan Pluriannuel d'Investissement préalable**
  - Déterminer et calibrer les niveaux d'urgence d'interventions et les valoriser
    - ✓ La sécurité sanitaire
    - ✓ La sécurité de l'alimentation en eau
    - ✓ Le renouvellement des réseaux
    - ✓ Le renouvellement des équipements
    - ✓ L'optimisation du fonctionnement
    - ✓ La recherche de ressources



# LA CRÉATION DE LA RÉGIE

- **Une définition des moyens techniques**
  - Déterminer et calibrer les moyens organisationnels du futur service de l'eau potable
    - ✓ Le personnel, ses compétences, les profils de postes, les recrutements à prévoir
    - ✓ Les moyens informatiques, roulants et les matériels spécifiques
    - ✓ Les moyens de la gestion des usagers (outils de gestion, organisation de l'accueil des usagers)
    - ✓ Les moyens de la gestion du service (administrative, financière et comptable)



## LE PRIX DE L'EAU

- **Un audit préalable**
  - Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
    - ✓ Impact des obligations d'investissements d'urgence des PPI
    - ✓ Impact de la politique de renouvellement des réseaux
  - Impact d'un fonctionnement normalisé sur le prix (les coûts directs, l'amortissement...)
  - Unification des tarifs
  - Lissage
    - ✓ Pédagogie au niveau du Conseil de Communauté et des Communes pour lever les freins et les oppositions



## LE PRIX DE L'EAU

- **Un lissage intégrant :**
  - Une courte durée pour éviter une redondance d'augmentation annuelle mal perçue par les usagers
  - Un objectif de prix calé sur la fin des DSP
  - L'évolution des coûts de fonctionnement et d'investissements à moyen et long terme
  - Un engagement sur 6 ans avec un tarif délibéré, évitant les débats annuels et donnant aux élus de proximité et à chaque usager une visibilité sur le devenir de sa facture



## LE FONCTIONNEMENT

- **Le transfert du personnel :**
  - L'étude préalable du temps passé sur le terrain par les élus bénévoles
  - La reprise du personnel selon sa situation initiale
    - ✓ À plein temps
    - ✓ À temps partiel
  - Du personnel embauché sous le statut de droit privé
    - ✓ Des situations statutaires différentes se côtoyant



## LE FONCTIONNEMENT

- **Une régie autonome :**

- Le Conseil de Communauté a fait le choix d'assurer la gestion de ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC) via une régie à autonomie financière
- Une régie est dite autonome lorsqu'elle bénéficie d'une certaine autonomie financière, sans pour autant disposer de la personnalité morale. L'avantage d'une telle formule est de doter certains services d'un budget autonome. Il est ainsi plus facile de respecter l'exigence d'équilibre financier imposée au Service Public Industriel et Commercial. Avec ce type de structure, on est très proche du statut d'établissement public.





## LE FONCTIONNEMENT

- **Une régie autonome :**
  - Un long travail de transfert des biens et des actifs (procès-verbaux de mise à disposition, emprunts, délibérations...)
  - La reprise de toutes les conventions signées ultérieurement par les EPCI et les Communes dissous
  - La rédaction des avenants
  - Une anticipation sur les contrats des prestataires à reprendre dans les comptes de la régie (électricité, téléphonie...)
  - L'établissement des contrats d'assurance pour les biens mis à disposition



## LE FONCTIONNEMENT

- **Une régie autonome :**
  - Mise en place d'une Commission de Travaux
    - ✓ Permet de réaliser, dans une logique commune, des travaux concomitants entre les réseaux d'eau, d'assainissement et les travaux de voirie
    - ✓ Le sous-sol des portions de voirie à refaire est analysé de manière à prévoir les réseaux à remplacer
    - ✓ Une enveloppe financière d'investissement pour les travaux déterminée dans le cadre du calcul du prix de l'eau sans recours aux emprunts pour les travaux de renouvellements de canalisations



## LE FONCTIONNEMENT

- **Une forte implication sur le terrain :**
  - En matière d'amélioration des rendements de réseau (recherche et réparation de fuites, équiper certaines fontaines et les branchements non pourvus de poste de comptage)
  - L'urgence de remettre aux normes sanitaires et sécuritaires certaines installations (nettoyage de certains réservoirs, remise aux normes électriques, mise en place de garde-corps...)



## **LE FONCTIONNEMENT**

- **Un forte implication sur le terrain :**
  - Un lien constant avec les élus locaux
    - ✓ Compte rendu aux élus, par des visites dans les mairies pour faire un bilan des actions engagées par la régie
    - ✓ Communiquer de manière récurrente sur les travaux réalisés dans leur commune au quotidien afin que l'élu garde le contact avec ses administrés



## LE FONCTIONNEMENT

- **Une évolution du service de l'eau potable vers l'avenir**
  - Économiser et optimiser et les usages de l'eau
    - ✓ Fournir de l'électricité pour l'alimentation des usines de traitement (installation de turbines hydroélectriques dans le réseau d'eau potable)
    - ✓ Rechercher de nouvelles ressources
    - ✓ Protéger les aires d'alimentation de captages
    - ✓ Incitation des usagers à économiser l'eau
    - ✓ Réutilisation des eaux industrielles



**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**